

Lettre ouverte rédigée par *COCON adoption Québec* dans le cadre du projet de loi PL-002 portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil.

À propos du COCON adoption Québec : Sous la coordination de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), le COCON adoption Québec regroupe cinq organismes qui ont à cœur le bien-être de la triade adoptive : l'Association Emmanuel; la Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ); l'Hybridé; le Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents et le RAIS – Ressources adoption.

**Dernier espoir de garantir aux enfants une famille pour la vie
COCON adoption Québec presse le ministre de la Justice d'emboîter le pas à la récente
réforme de la DPJ**

Reflet de milliers de visages, les familles issues de l'adoption forment une mosaïque vivante et diversifiée de notre société. Sans être parfaite, l'adoption demeure un mécanisme de protection de l'enfance stable et permanent. Cet engagement d'un adulte envers un enfant crée un point d'ancrage essentiel pour affronter les petits et les grands défis de la vie.

En 2020, 86,8 % des Québécois.e.s reconnaissent l'adoption comme une alternative acceptable pour un enfant lorsqu'il y a défaillance de la part des parents. La réforme de la loi PL-002 est l'occasion de revoir notre vision de l'adoption afin de bâtir collectivement des environnements sains et bienveillants.

Adopter en conservant le lien d'origine

Au Québec, l'adoption désignée sans rupture de lien de filiation d'origine demeure, encore à ce jour, un concept absent du droit familial. Dans ce modèle, la responsabilité légale de l'enfant est accordée aux parents adoptifs, néanmoins, les liens avec les parents d'origine sont conservés.

Suivant le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) publié en mai 2021, cette alternative, lorsque bien définie, s'avère une solution durable à envisager, notamment en matière d'adoption intrafamiliale ou lorsque la situation implique un enfant plus âgé.

**86,8 % des adultes
reconnaissent l'adoption
comme une alternative
acceptable pour un enfant
lorsqu'il y a défaillance de la
part des parents.**

*Sondage réalisé au Québec sur la perception et
compréhension de l'adoption*

Désormais, il devient impératif que le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, emboîte le pas à son collègue Lionel Carmant. Dans sa récente réforme provinciale du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a eu le courage d'appliquer cette recommandation phare de la Commission Laurent.

En incluant l'adoption sans rupture de lien de filiation d'origine au projet de loi PL-002, le gouvernement Legault témoignerait d'une réelle volonté d'assurer la stabilité des enfants vulnérables. Selon *COCON adoption Québec* cette modification est incontournable si l'on veut réduire le recours aux outils révocables comme le placement à majorité ou la tutelle supplétive.

Financer la recherche

Ces changements législatifs doivent s'accompagner d'investissements pour mesurer les résultats et nourrir les réflexions des équipes de services sociaux et de services juridiques d'adoption.

À cet égard, ***COCON adoption Québec*** réclame la création d'un groupe de chercheur.e.s au sein de la nouvelle direction nationale de la protection de la jeunesse. Les gouvernements ont aussi la responsabilité de rendre accessibles l'ensemble des données clinico-administratives et d'en coordonner l'arrimage entre les régions et les ministères.

Consolider les organismes d'adoption pour accompagner les familles

Mieux soutenir les organismes dédiés à l'adoption pour leur permettre de consolider et de pérenniser les services offerts aux familles demeure une priorité. Chacune des étapes du processus d'adoption est importante et nécessite un accompagnement approprié.

Que ce soit au départ dans la réflexion préalable au projet d'adoption, jusqu'au moment d'organiser d'éventuelles retrouvailles, plusieurs moments charnières surviennent entre les deux. Le Québec doit s'investir pour valoriser et soutenir celles et ceux qui s'engagent à « garantir aux enfants une famille pour la vie ».

-30-

Source : COCON adoption Québec

Pour entrevue :

Marie Simard

Cellulaire : 514 831-8656

msimard@cofaq.qc.ca